

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 20 - 23 mai 2002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Point 1 de l'ordre du
jour

Pour approbation

F

Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2002/1
25 mars 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

1. **Adoption de l'ordre du jour.** En application de l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif présente au Conseil d'administration, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de la session annuelle de 2002. Au cours de la session, le Conseil peut, par une majorité des deux tiers de ses membres présents et votants, modifier l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de l'un quelconque de ses points.
2. **Désignation du Rapporteur.** Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil voudra peut-être désigner un Rapporteur parmi les représentants.
3. **Questions stratégiques actuelles et futures.** Au titre de ce point, le Directeur exécutif présentera un exposé oral sur les questions stratégiques qui se posent au PAM, **pour examen par le Conseil**, y compris sur les résultats et le suivi de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement.
4. **Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2001.** En application de l'article VII.2 du Règlement général du PAM, le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour approbation**, son rapport annuel pour 2001, qui a été élaboré en consultation avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2001 suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes des Nations Unies, conformément à la résolution 48/142 de l'Assemblée générale. Comme prévu par la résolution 53/192 de l'Assemblée générale, les questions qui découlent de l'application du programme de réformes du Secrétaire général, de l'examen triennal des politiques générales et de la suite donnée aux conférences internationales y figurent désormais.

Le rapport annuel contient également des informations sur l'introduction de la gestion axée sur les résultats.

5. **Questions de politique générale**

a) Recueil de politiques du PAM*

Dans son rapport (WFP/EB.A/2000/4-D), le Groupe de travail sur la gouvernance a formulé une recommandation, ultérieurement approuvée par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire d'octobre 2000, tendant à ce que les politiques du PAM en vigueur soient codifiées et reproduites dans un recueil. Conformément à cette recommandation, il a été élaboré un Recueil des politiques du PAM, qui sera présenté au Conseil **pour information**. Ce document reproduit les politiques applicables dans des domaines comme la mobilisation et la gestion des ressources, les opérations, la problématique hommes-femmes, l'environnement et les relations avec les ONG.

* En application des décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne doivent pas être discutés, sauf si un membre du Conseil en fait la demande spécifique avant la réunion et que la présidence accepte la requête au motif qu'il s'agit là d'une utilisation efficace du temps dont dispose le Conseil.



Un autre document sera soumis au Conseil **pour examen** concernant les meilleurs moyens de mettre à jour ce recueil. Conformément au rapport du Groupe de travail sur la gouvernance, le Conseil passera périodiquement en revue ce recueil afin de s'assurer qu'il demeure pertinent et, le cas échéant, de déterminer les nouveaux travaux à entreprendre.

b) L'insécurité alimentaire en milieu urbain: stratégies pour le PAM

La pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition s'accroissent en milieu rural à mesure que les populations urbaines augmentent. Ce document, soumis au Conseil **pour approbation**, explique la nature de l'insécurité alimentaire en milieu urbain; ses différences avec celle qui existe dans les campagnes; les enseignements retirés des deux types d'opérations du PAM; et comment le PAM devrait aborder la programmation de son assistance en milieu urbain.

c) Politique de suivi et d'évaluation orientés vers des résultats

À sa troisième session ordinaire de 2001, le Conseil a demandé au Secrétariat de lui soumettre un document concernant la politique de suivi et d'évaluation de l'Organisation. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

6. *Questions financières et budgétaires*

a) Examen préliminaire des taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI)

À sa troisième session ordinaire de 2001, le Conseil a demandé qu'il lui soit soumis **pour examen** un document contenant un examen préliminaire des taux de recouvrement des coûts d'appui indirects. À la lumière des informations qui seront disponibles lorsque les états financiers vérifiés de l'exercice biennal 2000-2001 auront été reçus, un rapport final sur l'analyse des taux de recouvrement des CAI sera soumis au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2002 en même temps que les états financiers vérifiés de l'exercice biennal.

Conformément à l'article XIV.4 du Statut et à l'article 7.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif a communiqué le document en question pour examen au CCQAB et au Comité financier de la FAO. Les observations et recommandations de ces deux organes seront également présentées au Conseil **pour information**.

b) Rapport sur la décision finale de l'Assemblée générale concernant les mécanismes de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies*

À sa troisième session ordinaire de 2001, le Conseil a examiné la proposition du Directeur exécutif (figurant dans le document WFP/EB.3/2001/INF/19) tendant à mettre en place au PAM un mécanisme de financement afin de couvrir la part lui revenant des coûts du nouveau système de gestion de la sécurité du personnel des Nations Unies. Le Conseil a demandé au Secrétariat de lui soumettre à sa session annuelle de 2002 un rapport sur la décision finale de l'Assemblée générale et sur les modalités selon lesquelles cette décision serait appliquée. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

c) Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les réductions des coûts ou dérogations à leur application (articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général)*

Conformément aux articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général, ce document est soumis au Conseil **pour information**. Il contient des renseignements sur l'utilisation



faite des liquidités non affectées à des fins spécifiques pour l'achat de produits; les contributions sous forme de produits ou de services seulement de gouvernements de pays en développement, de pays en transition ou d'autres donateurs non habituels; et les réductions ou dérogations à l'application des coûts d'appui indirects sur les contributions en nature pour le financement des coûts d'appui directs.

Conformément à l'article XIV.4 du Statut et à l'article 7.1 du Règlement financier, le Directeur exécutif a communiqué le document en question pour examen au CCQAB et au Comité financier de la FAO. Les observations et recommandations de ces deux organes seront également présentées au Conseil **pour information**.

d) Objectif de contributions (2003–2004)

Il sera soumis au Conseil, **pour approbation**, un document présentant l'objectif de contributions proposé par le Directeur exécutif pour l'exercice biennal 2003–2004 qui sera soumis à la Conférence pour les annonces de contributions convoquée par le Secrétaire général de l'ONU et le Directeur général de la FAO, qui doit se tenir la première semaine de novembre 2002.

7. **Évaluation et suivi: programme de travail pour 2002–2003.** * Le Conseil sera saisi, **pour information**, du programme de travail 2002–2003 sur le suivi et l'évaluation du Bureau de l'évaluation. Ce programme est un outil de travail dynamique qui est équilibré entre évaluations obligatoires des programmes de pays et évaluation des opérations ayant des composantes secours ou redressement; des évaluations thématiques seront également réalisées. Ce programme de travail prévoit des tâches visant à améliorer les compétences en matière de suivi et d'évaluation, ainsi qu'à faciliter l'accès aux conclusions et recommandations des évaluations. Ce programme peut être modifié lorsque de nouveaux besoins voient le jour.

8. **Questions d'administration et de gestion**

a) Rapport sur les pertes après livraison

Le Directeur exécutif soumettra au Conseil, **pour examen**, un rapport sur les pertes de produits survenues après leur livraison dans les pays bénéficiaires.

Ce rapport est présenté chaque année suite à la demande faite à la douzième session du Sous-comité des projets (SCP) (en 1994), qui a souligné "la nécessité de fournir des rapports plus détaillés sur les pertes survenues après livraison dans les pays bénéficiaires".

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les pertes diminuent encore et pour obtenir le remboursement des espèces de la part des gouvernements responsables de la perte de produits par leur négligence". Faisant directement suite à la recommandation du Conseil, le présent rapport sur les pertes après livraison passe en revue les mesures prises par le Secrétariat.

b) Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)—Annuaire statistique du personnel *

Le Conseil sera saisi, **pour information**, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2001. Elle inclut les administrateurs recrutés sur le plan international, les administrateurs auxiliaires et les volontaires des Nations Unies. Le rapport comprend:



- un aperçu des progrès accomplis en matière d'équilibre entre les sexes et de diversité géographique dans la catégorie de personnel susmentionnée entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001;
- la liste du personnel de chaque unité administrative du siège et de chacun des bureaux de pays ou de région;
- des statistiques par nationalité, par classe et par sexe; et
- des statistiques sur la répartition du personnel par région géographique.

Le Conseil trouvera également des statistiques sur les autres catégories de personnel employées par le PAM au 31 décembre 2001 —agents des services généraux au siège et personnel recruté localement dans les bureaux extérieurs— dans le Rapport annuel du Directeur exécutif.

9. **Questions diverses.** Les représentants et le Directeur exécutif pourront souhaiter soulever d'autres questions présentant un intérêt pour le Conseil d'administration.
10. **Vérification des décisions et recommandations adoptées.** Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document récapitulant toutes les décisions et/ou recommandations formulées à sa session annuelle afin d'en vérifier l'exactitude.

